**COMPTE RENDU**

*REUNION D’INFORMATION*

Du SAMEDI 25 Mars 2017

**Présents** : ROUSSIGNE David (Parent Délégué), SARDA Véronique (Parent Déléguée), TORRES Myriam (Parent Déléguée), et 12 Familles dont les enfants sont scolarisée à l’école de Léran.

***Ordre du jour*** : Information concernant la création d’un éventuel **R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal pour la rentrée 2017.

Début de la réunion 10h30.

**I PRESENTATION**

Un tour de table est proposé pour faire les présentations.

Les parents délégués font lecture du compte rendu concernant le conseil d’école en date du Lundi 20 Février 2017, dont l’ordre du jour était : Etat des effectifs de chaque école et une éventuelle création d’un **RPI** entre les deux écoles. (Annexe 1)

**II QUESTIONS LIEES AU RPI**

Après lecture du compte rendu certains parents interpellent les parents délégués sur les problématiques suivantes : (questions ou réflexions posées par les parents d’élèves)

* *Le rythme de l’enfant*:

. Y aura-t-il des modifications tous les ans, d’une école à une autre ?

Si oui, une majorité de parents d’élèves pensent que cela peut « entrainer une absence de repère et de projection pour les enfants après une année d’adaptation. L’école est choisie pour sa qualité pédagogique, sa qualité d’accueil de l’enfant de la maternelle au CM2 au sein de la même structure ».

* *La répartition des effectifs* :

. La répartition des élèves teint elle compte du rythme de l’apprentissage de l’enfant avec ses repères important pour son développement ?

. Comment se fait cette répartition ?

* *Les Transports*:

. Le coût ? Qui va payer les transports ? (Familles ? Commune ?)

. Les heures de ramassage (matin, pause méridienne, soir).

* *La Cantine* :

. Le coût du repas ?

. Quel fournisseur : La Filière courte actuelle est préférée par les Parents d’élèves,

. Les horaires ?

. Combien de services ?

* *Les Postes d’enseignants* :

. Est-ce que la création du RPI permettra-t-elle de conserver les postes d’enseignants actuels ?

. Pourquoi modifier une organisation, et le rythme de l’enfant si la garantie de préserver tous les postes n’est pas assurée ?

* L’Alae / Alsh :

. Quelle est l’organisation d’accueil le matin et le soir (Horaires),

. Temps d’activité péri scolaires (Horaires, lieux…)

Pour répondre aux questions, les parents délègues ont fait référence au compte rendu de la rencontre (conseil d’école du 20/02/2017) avec les différentes institutions (Education Nationale, Communes, Communauté de Commune du pays mirepoix) qui en soit n’a pas été explicite au vu des questions qui restent en suspens à ce jour.

**III CONCLUSION :**

Une famille expose son expérience au sein d’un RPI, « les enfants sont perturbés, ils ont du mal à s’adapter tous les ans au changement, sachant la configuration des écoles sont différentes, l’une étant moins bien agencée que l’autre. »

Au vu des interrogations qui restent sans réponse, l’ensemble des familles présentent souhaitent une rencontre avec le conseil municipal de Léran.

Fin de la réunion 12h00

A ce jour, Lundi 15 Mai 2017, nous pouvons (Parents délégués) vous confirmer que la création du RPI pour la rentrée 2017 est avortée. Une réflexion de création s’effectuera au cours de l’année scolaire 2017/2018 avec les différentes institutions et nous parents pour une éventuelle mise en œuvre à la rentrée 2018.

Nous restons à votre disposition, n’hésitez pas à visiter le site internet de l’école.

LES PARENTS DELEGUES

DE L’ECOLE DE LERAN